



FICHE D'INSCRIPTION - Voyage ski saint sorlin d'arves – 24 mars au 30 mars 2024

Remettre à son professeur d'EPS avant le 16/11/2023



Mme et /ou M. Nom et Prénom.....
 Mère Père Tuteur de l'élève:.....
en classe de

Autorisons notre fille/fils à participer au voyage pédagogique organisé par les enseignants du Collège Louise Weiss du 24/03/2024 au 30/03/2024 à saint sorlin d'arves, 73500, chalet des marmottes.

Poids : ___ kg Taille : ___ m Pointure : ___

Niveau de ski: Débutant – Débrouillé (piste rouge) – Confirmé (piste noire)

Numéro de sécurité social:.....

Allergie:.....

PAI:.....

• Nous déléguons nos droits et devoirs de surveillance aux personnes physiques ou juridiques désignées par le chef d'établissement pour encadrer ce voyage.

• Nous nous engageons à acquitter le montant de la participation des familles de 524 € de la façon suivante :

Paiement échelonné en 3 mensualités: un premier chèque de 175 euros, un deuxième chèque de 175 euros et un troisième de 174 euros.

Les chèques sont à remettre avant le 16/11/2023 à son professeur d'EPS.

Les trois chèques doivent être libellés à l'ordre de "Agent Comptable du Collège Louise WEISS". Il y aura un chèque encaissé par mois (décembre, janvier, février).

Si le coût du voyage varie, nous vous rendrons le dernier chèque et vous en ferez un nouveau.

Attention, aucune inscription ne sera prise sans règlement.

Il n'y a pas de remboursement si l'élève ne vient plus.

Tout dossier incomplet (chèques + fiche d'inscription) ne sera pas pris en compte.

• Dans le cadre du séjour pédagogique, j'autorise à ce que l'image de mon enfant apparaisse sur le site du collège oui non (cocher votre réponse)

• Les élèves seront accueillis dans un centre d'accueil (chalet des marmottes, rue principale, 73500 saint sorlin d'arves). Ils sont tenus de s'adapter à la vie en société, et d'en respecter les règles.

• Les élèves s'engagent à respecter les horaires et lieux de rendez-vous qui seront donnés.

• Lors des activités, les élèves seront attentifs, s'intéresseront et poseront des questions. Ils veilleront à rester groupés.

• Les téléphones portables sont tolérés le soir après la douche et avant le coucher .

Les enseignants se réservent le droit de confisquer jusqu'à la fin du voyage les téléphones qui sonneraient ou seraient utilisés de façon intempestive ou inappropriée.

• Les élèves sont responsables de leurs effets personnels.

• Les objets de valeur - téléphone "haut de gamme", bijoux, etc... - sont très fortement déconseillés, pour réduire les risques de perte ou de vol. Les enseignants ne pourront être tenus pour responsables des vols éventuels.

• En cas de manquement grave au présent règlement, l'élève fautif sera immédiatement rapatrié aux frais de sa famille.

Date :.....

Signature de l'élève :

Signature des parents :

